

JEAN-MARIE PAUGAM

Directeur général adjoint de l'OMC

Jean-Claude Trichet, ancien président de la Banque centrale européenne, gouverneur honoraire de la Banque de France

Jean-Marie, vous avez la parole.

Jean-Marie Paugam, directeur général adjoint de l'OMC

Bonjour à tous, je veux commencer par remercier nos hôtes et bien sûr Thierry de Montbrial, pour leur invitation. Je voulais vous proposer une sorte de bilan d'ouverture de la globalisation à la veille de cette nouvelle année avec les échéances, avec trois remarques.

La première, c'est que la globalisation continue. Cela a été dit par les intervenants précédents. Nous avons tout ce débat sur la déglobalisation depuis plusieurs années mais le commerce continue à progresser : le commerce des biens, avec des discussions techniques pour mesurer la progression exacte, des reconfigurations aussi. Une table ronde va en discuter largement. John a parlé de la reconfiguration des chaînes de valeur, du raccourcissement, mais le commerce continue de progresser. Le commerce a finalement une incroyable résilience. Le commerce des services le démontre de manière encore plus éclatante, parce qu'il progresse très rapidement. Nous ne sommes donc pas dans une déglobalisation.

Deuxièmement, il apparaît des lézardes, de la fragmentation dans trois domaines qui sont encore sous contrôle, mais qui sont « chauds », avec des tendances significatives. Le premier, c'est celui des politiques environnementales et climatiques, parce qu'elles ne sont pas coordonnées. Il est noté une espèce de *gap* de gouvernance entre, par exemple, l'accord de Paris et l'OMC, pour que les conséquences commerciales des politiques climatiques soient optimisées, coordonnées de la meilleure manière. C'est évident sur le sujet de la tarification du carbone, par exemple, où l'on voit des Européens qui mettent un prix sur le carbone tandis que les Américains accordent des subventions sur les alternatives au carbone. Quand on est une entreprise, on regarde ses choix d'investissement face à de telles divergences. C'est vrai des restrictions aux exportations, c'est vrai des standards aussi, notamment la question des standards verts est très importante. Il y a tout un domaine où on peut voir une fragmentation autour de ces politiques qui, par ailleurs, sont totalement légitimes, et je crois que les discours d'ouverture nous en ont rappelé les enjeux.

La deuxième zone de fragmentation concerne tout ce qui a trait à la politique de sécurité économique qui, là aussi, embrasse un champ très large. Elle englobe la sécurité des approvisionnements, dont la crise du Covid a été un grand déclencheur. Elle cible aussi l'approvisionnement énergétique, l'approvisionnement en biens essentiels et notamment

alimentaires, jusqu'aux politiques d'autonomie industrielle, qui peuvent induire des interventions publiques pouvant conduire à fragmenter le commerce. Et là, on voit un deuxième point chaud.

Troisième zone de tension, ce sont les politiques de sécurité, c'est-à-dire « Je ne veux pas commercer avec toi, parce que tu n'es pas mon ami ou parce que nous nous faisons la guerre. » Des sanctions peuvent être prises, des embargos, etc., qui commencent à prendre une place de plus en plus importante dans le commerce international, même si là encore, nous ne faisons pas face à une hémorragie.

Ces trois zones de tension sont liées entre elles. Parfois, elles se superposent. Le sujet des véhicules électriques, par exemple, est un des plus intéressants, parce que vous avez l'enjeu climatique, l'enjeu industriel et commercial et parfois l'enjeu de sécurité.

Quand un pays comme les États-Unis dit : « Je me méfie, je ne veux pas importer des véhicules électriques qui ont des logiciels embarqués, qui pourraient menacer ma sécurité nationale », on voit bien comment les trois domaines s'imbriquent. J'utilise assez peu le terme de « protectionnisme », parce que je crois que nous sommes assez loin des protectionnismes classiques, qui visent à gagner un avantage comparatif, même si cette préoccupation classique existe toujours. Nous avons donc ces trois zones de tension.

Le système de gouvernance est bousculé par ces éléments. L'OMC, il faut la penser comme un stock, un flux et un mécanisme de règlement des différends. Le stock, c'est l'acquis, ce sont les principes de transparence, de non-discrimination, de bonne foi qui ont fondé la croissance mondiale depuis le GATT. Globalement, ces principes sont à peu près respectés. Il y a des brèches, des « coups de canif », voire davantage lors des guerres commerciales, mais nous n'avons pas de fuite massive ou de refus massif de ces principes, qui continuent de régir juridiquement 75 % des échanges mondiaux. Tous les accords de libre-échange sont également construits sur le même socle, puis, en pratique, l'essentiel des échanges courants.

Le flux, qui est la négociation de nouvelles règles, est beaucoup plus compliqué. Il y a des questions de désaccord que l'on trouve dans toutes les organisations internationales sur le bilan hérité, savoir si les règles antérieures sont équilibrées ou non. Il y a donc cette demande de rééquilibrage de règles avant d'en négocier de nouvelles, qui a tendance à compliquer la capacité de l'OMC à bouger. D'ailleurs, c'est une petite nuance avec ce que disait John. Nous, à l'OMC, juridiquement, nous avons la règle de la majorité possible dans nos textes, mais elle n'a jamais été utilisée en pratique, donc nous sommes toujours régis par le consensus. Cela rend un peu plus lent le mouvement, par exemple, sur les sujets que j'évoquais plus tôt, comme les politiques climatiques.

Troisièmement, le règlement des différends, comme vous le savez, dépendait de l'organe d'appel de l'OMC, qui a beaucoup juridictionnalisé les relations commerciales. Celui-ci a été « débranché », d'une certaine manière, pour le moment, par l'opposition des États-Unis, qui considèrent que cela attente à leur souveraineté. Une négociation redémarre à ce sujet. Cela ne veut pas dire qu'entre-temps, tous les différends commerciaux échappent au droit. Le système antérieur, qui est sans organe d'appel, qui est celui que l'on appelle des panels, continue à fonctionner. Nous avons aujourd'hui encore, quotidiennement, des demandes de règlement juridique des disputes. On est sur un verre à moitié plein dans ce domaine-là. C'est



avec cela que l'on aborde les échéances qui ont été évoquées, et notamment l'entrée en fonction de la future administration américaine.

Jean-Claude Trichet

Merci beaucoup. C'était très intéressant. Vous êtes prudent sur la nouvelle administration américaine. Peut-être aurez-vous des questions là-dessus.